



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant le *Projet de règlement numéro 2023-727 concernant la démolition d'immeubles*, tenue au lieu des séances, le vendredi 19 mai 2023 à 16 h 30 et à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Frank Pappas, Maire  
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6

Sont également présents :

Madame Karell Morin, greffière  
Monsieur Luc Lafontaine, directeur général

\*\*\*\*\*

1.0 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-727 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Le Maire explique les modifications proposées et les conséquences de l'adoption du projet de règlement numéro 2023-727.

On mentionne que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Frank Pappas, Maire

Karell Morin, greffière